



ERAMET**Communiqué de presse**

Le 18 Décembre 2008

RECOMMANDATIONS DE L'AFEP-MEDEF DU 6 OCTOBRE 2008

**Extrait du communiqué de presse intitulé : « CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 9 DECEMBRE 2008 »
diffusé le 9 décembre 2008 après bourse**

.... « Lors de sa réunion du 9 décembre 2008, le Conseil d'administration d'ERAMET a pris connaissance des conclusions du comité des rémunérations concernant les recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008, sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces conclusions s'inscrivent dans la démarche du gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société ERAMET se référera au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Les modalités en seront expliquées dans le rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, à compter de l'exercice en cours. »

....

- ooOoo -

Directeur de la Stratégie et de la Communication Financière – Philippe Joly, ERAMET
(Paris) - Tel : +33 (0)1.45.38.42.02 - Information des actionnaires : <http://www.ERAMET.fr>